

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 739/SG/FIN portant approbation des rôles des contributions directes

n° 739/SG/FIN

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
11 décembre 1967

Numéro JO
n° 13 du 10/12/1967

Date du numéro
10 décembre 1967

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont approuvés et rendus exécutoires les rôles des Contributions directes désignés ci-après : CERCLE DE DJIBOUTI (Exercice 1967) 1° Rôle supplémentaire n° 4 de la Contribution des patentes comprenant cinquante-trois (53) articles arrêté à : Contribution des patentes.....595.274 Contribution pour. frais Chambre de Commerce.....12.849 608.123 (Six cent huit mille cent vingt-trois francs) CERCLE DE DJIBOUTI (Exercice 1967) 2 Rôle supplémentaire n° 2 de la Contribution des patentes payées par anticipation Comprenant cent trente-trois (133) articles d'un montant de quatre cent trois mille huit cent cinquante francs (403.850 KD). 3° Rôle supplémentaire n° 4 de la Taxe sur les licences comprenant deux (2) articles d'un montant de soixante et un mille deux cents francs (61.200 FD). Art. 2. — Il est enjoint aux contribuables dénommés dans lesdits rôles, leurs représentants ou ayants-cause d'acquitter les sommes y contenues à peine d'y être contraints par voie de droit.